



Basket club Mehunois
ES Aubigny sur Nere
club sportif de Bourges
St Doulichard BB
Cercle Jean Mace
Bourges basket
St Amand basket

25 Septembre 2021

Objet : **CHAMPIONNAT PRE REGIONALE MASCULINE SAISON 2021-2022**



Equipes engagées (7) :

BCM, SDBB (2), ESA (1), ESA (2), CSB (2), CJMBB (2), SAB.



Règles de participation des équipes :

Nombre de joueurs autorisés	Domicile - Extérieur	10 maximum	
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1* Licence C2*	3 maximum 3 maximum	* C1 + C2 inférieur
	Licence C	Sans limite	ou égal à 3

*** Brûlage pour les 2 équipes suivantes : CJMBB (2) CSB (2) et SDBB (2),**

En application de la règle, chaque équipe devra fournir, AVANT LA 1ère JOURNEE du 02/10, une liste de 5 joueurs de leur équipe (1) qui évolue en RM3. Ces 5 joueurs ne pourront pas participer aux rencontres de PRM.

*** Liste personnalisée pour le club suivant (2 équipes au sein de cette même compétition) : ESA**

En application de la règle, chaque club devra fournir, AVANT LA 1ère JOURNEE du 02/10, la composition de chacune de leur équipe. Les joueurs figurant sur une liste d'équipe ne peuvent participer qu'aux rencontres de cette équipe, et seulement celle-ci.

En cas de défaut de listes, la Commission Sportive prendra en compte les compositions d'équipes des rencontres de la 1ère journée de compétition. Celles-ci seront également non modifiables.



Formule de compétition :

2 Phases seront proposées. Toutes les équipes disputeront sensiblement le même nombre de rencontres.

PHASE 1 - BRASSAGE :

Formule en ALLER-RETOUR sur 14 journées :

- ALLER : 02/10, 09/10, 16/10, 13/11, 20/11, 27/11, 04/12
- RETOUR : 11/12, 08/01, 15/01, 22/01, 29/01, 26/02, 05/03

(Règles de qualification : nombre de victoire(s) puis point-avantage particulier puis point-avantage général.)

PHASE 2 - CHAMPIONNAT :

2 poules :

MONTEE	CLASSEMENT
4 équipes	3 équipes
1 ^{er} de la phase 1	5 ^{ème} de la phase 1
2 ^{ème} de la phase 1	6 ^{ème} de la phase 1
3 ^{ème} de la phase 1	7 ^{ème} de la phase 1
4 ^{ème} de la phase 1	

Poules MONTEE et CLASSEMENT :

Formule en ALLER-RETOUR sur 6 journées :

- ALLER : 19/03, 26/03 et 02/04
- RETOUR : 07/05, 14/05 et 21/05



Accession en Régionale Masculine 3 (RM3) :

L'équipe classée à la 1^{ère} place de la poule MONTEE sera sacré championne départementale et accèdera au barrage d'accession au niveau RM3 (sous réserve de modification du règlement par la Ligue du Centre-Val de Loire). En cas de refus d'y participer, la phase en barrage d'accession sera proposée aux équipes suivantes au classement ayant participé à la poule MONTEE.

ATTENTION :

Les équipes suivantes ne peuvent accéder au niveau RM3 qu'en cas d'accession de leur équipe (1) au niveau RM2 : SDBB (2), CSB (2) et CJMBB (2).



Règles de participation des équipes en Phase 2 :

Elles seront précisées selon la composition des deux poules. La poule MONTEE sera considérée comme un niveau supérieur à la poule CLASSEMENT. Ainsi, un club ayant une équipe de chaque niveau devra appliquer la règle du brûlage ; un club ayant ses deux équipes dans la même poule devra appliquer la règle des listes personnalisées.

Bourges, le 22/09/2021,
Le Pôle Sportif
DAVID KOVACEVIC
Président